

## Création de Société par Actions Simplifiée

### ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM LOUHANS, 1 RUE D ALSACE 71500 LOUHANS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 2 000 €.

MUNTZ MICKAEL, représentant de la société SASU 2MBCE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 8 ROUTE DE DAMPIERRE 71310 MERVANS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
MUNTZ MICKAEL	2 000	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 07248 00020796601 97

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

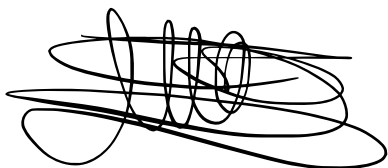
La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 25 janvier 2024

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuve

JST14



DUPRE Alexia  
Chargée d'affaires professionnelles Agricoles  
alexia.dupre@creditmutuel.fr

